



COMMENCEMENT DU CADRE DE RÉFÉRENCE ET INVITATION À DES SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUES LIGNE DE TRANSPORT WAASIGAN, HYDRO ONE NETWORKS INC.



Hydro One Networks Inc. (Hydro One) entreprend actuellement, aux termes de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario, une évaluation environnementale pour la construction projetée d'une nouvelle ligne de transport entre Thunder Bay et Dryden. Ce projet – autrefois désigné sous le nom de Ligne de transport en vrac Nord-Ouest – a été renommé Ligne de transport Waasigan par Hydro One. Le mot ojibwe « waasigan » signifie « amener l'électricité ». La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a, dans ses perspectives de planification à long terme, déterminé la nécessité de ce projet. Pour sa part, Hydro One estime qu'il est très important d'approvisionner en électricité le nord-ouest de l'Ontario pour soutenir la croissance économique future de la région.

L'EE permettra de déterminer le tracé qui sera privilégié pour une ligne de transport à deux circuits à 230 kilovolts (kV) entre le poste de transformation (PT) de Lakehead (municipalité de Shuniah) et le PT de Mackenzie (Ville d'Atikokan), et une ligne de transport à un circuit à 230 kV entre le PT de Mackenzie et le PT de Dryden (voir la carte).

Le processus d'évaluation environnementale

L'EE sera préparée conformément aux exigences de la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario. La première étape consiste à préparer un cadre de référence (CdR), qui décrit la démarche ou le plan de travail qui sera suivi

pour mettre en œuvre ces exigences lors de l'évaluation environnementale proprement dite, et qui indique aussi les études et les consultations à mener. Le processus d'évaluation consiste en particulier à proposer et à évaluer différents tracés pour la ligne, à évaluer les effets potentiels de la nouvelle ligne et à déterminer, au besoin, des mesures pour atténuer ces effets.

Le CdR devrait être prêt au début de 2020. Il sera alors présenté au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour examen et décision. S'il est approuvé, l'EE proprement dite sera effectuée conformément au CdR.

Consultation

Nous encourageons les communautés de Premières Nations et Métis, les organismes publics, les autorités municipales et toutes autres personnes intéressées à participer activement au processus d'EE. Des consultations et d'autres occasions de participation seront offertes tout au long du processus et communiquées par annonces dans les journaux locaux, par envois postaux et sur le site Web du projet. Des membres de l'équipe Hydro One seront toujours disponibles pour discuter du projet avec toutes les parties.

Hydro One tiendra une série de séances d'information publiques (voir ci-dessous) pour présenter le projet, discuter de la zone d'étude visée pour les tracés, et pour répondre aux questions sur les objectifs du projet et le processus d'EE.

VENEZ NOUS RENCONTRER:

LUNDI 13 MAI 2019

Thunder Bay

17 h – 19 h HNE Valhalla Inn, Ball Room 1 Valhalla Inn Rd., Thunder Bay

MARDI 14 MAI 2019 Kakabeka Falls

17 h – 19 h HNE

Légion royale canadienne, F. 225 4556 Route transcanadienne Kakabeka Falls

Ignace

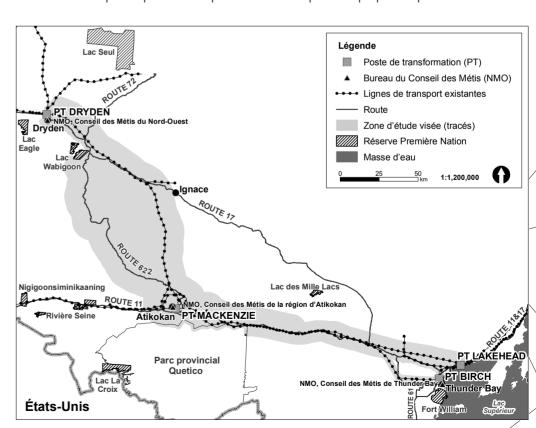
17 h – 19 h HAC Légion royale canadienne, F. 168 106 rue Front, Ignace

MERCREDI 15 MAI 2019 Atikokan

17 h – 19 h HNE Légion royale canadienne, F. 145 115 rue O'Brien St, Atikokan

Dryden

17 h – 19 h HAC Légion royale canadienne, F. 63 34 rue Queen, Dryden



Pour d'autres renseignements sur l'EE et ce projet, prière de contacter : Sarah Cohanim, Planificatrice environnementale, Hydro One Networks Inc. Téléphone : 1 877 345-6799 | Téléc. : 416 345-6984 | Community.Relations@HydroOne.com | www.HydroOne.com/Waasigan

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

es renseignements personnels fournis for de la soumission de commentaires, les que le nom, l'adresse, le numéro de Méliphone el l'emplacement de la propriéé, sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) à des fins de transporence et de consultation. Jes renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés dans le but de constituer un document accessible au grand public, comme le prévoit l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et de la protection de la protection de la vie privée du MEPP ou 416 327-1434.

"un dossier public qui sera à la disposition de la population, souf si vous demandez qu'ils soient tenus confriêntentés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez contacter le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du MEPP ou 416 327-1434.